

Le 29 Juin 2018

Objet : rentrée scolaire 2018/2019 - fonctionnement des services

Restaurant scolaire / Garderie et aide aux devoirs/Mercredi Centre de Loisirs.

Madame, Monsieur, Chers parents,

La rentrée des classes aura lieu le Lundi 3 Septembre 2018 dès 9 h 00.

La commune d'Orval sur dérogation du Directeur académique est autorisée à revenir à l'organisation de la semaine des 4 jours. Il y a donc école le lundi/mardi/jendredi/vendredi et les horaires sont les suivants : 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 30

Les portes des écoles ouvrant à 13 h 25, il n'y a pas de garderie de 13 h 20 à 13 h 30.

Les tickets sont en vente en Mairie.

GARDERIE

Les enfants pourront être accueillis à la garderie sur 3 périodes :

7 h 30 à 9 h 00 - 12 h 00 à 12 h 30 (service gratuit) - 16 h 30 à 18 h 30

- ❖ Tarif Commune : 1.25 € par jour si le quotient familial CAF est inférieur à 585 €
1.30 € par jour si le quotient familial CAF est supérieur à 585 €
- ❖ Tarif Hors Commune : 1.95 € par jour si le quotient familial CAF est inférieur à 585 €
2.00 € par jour si le quotient familial CAF est supérieur à 585 €

RESTAURATION SCOLAIRE

Les tickets doivent impérativement être remis le mardi (9h00 dernier délai) pour les repas programmés de la semaine suivante, aucun retard ne sera toléré et tout repas commandé sera dû, enfant malade ou pas.

Les repas seront pris en commun et servis par le Personnel Communal, à partir de 12 h 15 pour s'achever vers 13 h 15. Il est recommandé de fournir, dans une petite trousse, un nécessaire au lavage des dents.

- ❖ Tarif Commune : 3.30 € par repas (inchangé depuis 2014 et sans augmentation en 2019)
- ❖ Tarif Hors Commune : 4.00 € par repas (inchangé depuis 2014 et sans augmentation en 2019)

La capacité d'accueil du restaurant scolaire est de 80 enfants. En cas de dépassement de cet effectif, et afin de maintenir ce service notamment pour les parents qui travaillent, les élèves de CM2 et/ou CM1, pourront être amenés à prendre leur repas à la résidence Sully, avenue de Sully. Ils seront conduits sur place en véhicule ou s'y rendront à pieds encadrés.

Les menus sont affichés à l'école, à la garderie et sur le site internet de la ville. Le règlement intérieur, affiché au restaurant scolaire et publié sur le site internet, devra être respecté.

Les repas sont fournis par la Société SOGIREST en liaison froide et sont réchauffés par nos agents. Le pain est acheté « Aux Délices d'Orval » et « Au Pain Doré » (St Amand) lorsque notre boulangerie locale est fermée. Un gâteau d'anniversaire confectionné par la boulangerie « Aux Délices d'Orval » est servi une fois par mois et offert par la municipalité.

Nouveau: un repas complet bio est servi chaque semaine, sans surcoût pour les familles. Toutes les barquettes de conditionnement sont reprises par le prestataire pour être recyclées.

MERCREDI - CENTRE DE LOISIRS

Les inscriptions s'effectueront auprès du Centre Communal d'Action Sociale les

- mercredi 22 Août 2018 de 9 h 00 à 12 h 00

- vendredi 24 Août 2018 de 14 h 00 à 17 h 30
 - mercredi 29 Août 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
 - vendredi 31 Août 2018 de 14 h 00 à 17 h 30
- ou sur rendez-vous : 02 48 96 02 54.

Dans un souci de respect du taux d'encadrement défini par les textes en vigueur, la collectivité demande aux parents de bien vouloir respecter les dates d'inscription.

Horaires du mercredi Centre de Loisirs :

- Accueil libre de 7 h 45 à 9 h 00 (achat de tickets d'accueil libre en mairie pour 1.05 € par enfant et par accueil).
- Centre de Loisirs de 9 h 00 à 18 h 00.
- Forfait et inscription à la journée et/ou demi-journée le mercredi. Tarifs en fonction des ressources familiales. **Des pique-niques seront à fournir par les familles pour le repas du midi.** Le goûter est offert par la municipalité.
- Les enfants prenant leurs repas chez eux, quitteront le Centre à 12 h 00 pour un retour à 13 h 30.

AIDE AUX DEVOIRS

Ce service vous est toujours proposé gratuitement de 16 h 30 à 18 h 30 chaque lundi/mardi et jeudi. Afin de ne pas perturber la séance de travail, il n'est pas possible de récupérer l'enfant en cours de séance.

Il est demandé aux personnes qui récupèrent les enfants le soir de respecter les horaires afin que le personnel puisse quitter son poste de travail à l'heure.

Souhaitant toujours répondre au mieux à vos attentes et au bien-être de vos enfants, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers parents à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Clarisse DULUC